

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_210 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE :
ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_210 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois va aménager une passerelle réservée à la circulation des piétons et des cyclistes pour franchir le ruisseau du Riols.

Ce projet a pour objectif de créer une liaison cyclable sécurisée entre les communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois à l'écart des axes de circulation plus routiers.

Un projet d'implantation de la passerelle a été arrêté dans le cadre d'une étude de faisabilité. Il répond à deux objectifs : assurer les meilleures conditions d'appui de l'ouvrage sur les berges et préserver au maximum les boisements situés en rive gauche du ruisseau du Riols.

Cette implantation nécessite de réaliser des acquisitions foncières auprès de deux propriétaires riverains, l'un sur la commune d'Arthès (parcelles cadastrées AL n°12 et n°13 pour une emprise totale de 111 m²) et l'autre sur la commune de Lescure d'Albigeois (parcelle cadastrée AP n°47 pour une emprise de 188 m²).

Les propriétaires ont donné leur accord pour la cession à titre gratuit à la communauté d'Agglomération de l'Albigeois des emprises nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

Il est donc proposé d'en faire l'acquisition.

L'Agglomération prend à sa charge l'ensemble des frais inhérents à ces acquisitions (notaire, prestation de géomètre).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire adopté le 2 juillet 2013,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition à titre gracieux d'une emprise de 70 m² sur la parcelle cadastrée AL n°12 et d'une emprise de 41 m² sur la parcelle cadastrée AL n°13 toutes deux situées sur la commune d'Arthès.

APPROUVE l'acquisition à titre gracieux d'une emprise de 188 m² sur la parcelle cadastrée AK sur la parcelle AP n°47 située sur la commune de Lescure d'Albigeois.

DIT QUE les crédits nécessaires pour les frais inhérents à ces acquisitions (notaire, prestation géomètre) sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL